

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123385-DE-1-1

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/132

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

**Bordeaux. 99, rue Abbé de l'Epée. Désaffectation,
Déclassement de l'immeuble communal. Décision.
Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire depuis le 1er janvier 1956 par l'effet de la prescription acquisitive trentenaire d'un immeuble bâti, sis 99, rue Abbé de l'Epée à Bordeaux (33000), cadastré section KV202, d'une contenance totale de 187 m².

Ce bien a été mis à la disposition de l'Etat au terme d'un bail consenti par la ville de Bordeaux en date du 5 avril 1971 pour y accueillir le service de la perception des impôts pour une durée totale de 36 ans.

Les éléments mentionnés ci-dessus émanent d'un bail par la Ville de Bordeaux au profit de l'Etat établi suivant un acte administratif en date du 5 avril 1971.

A l'expiration du bail, la ville de Bordeaux a installé dans cet immeuble son service public des objets trouvés.

Du fait de l'affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, du domaine public de la Ville de Bordeaux.

Aussi préalablement à sa cession, il convient de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement dudit bien.

La désaffectation matérielle est effective depuis un plusieurs années, le bien étant vide de toute occupation ainsi qu'il résulte d'un constat effectué par Maître Olivier Lacaze, huissier de justice à Bordeaux, le 13 juin 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211-14 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le constat établi par Maître Olivier Lacaze, huissier de justice, à Bordeaux, en date du 13 juin 2019 ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le déclassement de l'immeuble bâti cadastré KV202, située au n° 99, rue Abbé de l'Epée à Bordeaux, d'une contenance de 187 m².

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE MADAME MYRIAM ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

